

RETRAITES DES FEMMES : UNE CONCERTATION DE TOUS LES DANGERS



Chaque nouvelle réforme, qui repousse l'âge de départ à la retraite et allonge la durée des carrières, dégrade un peu plus la retraite des femmes, qui subissent déjà en amont les inégalités salariales. Pour rappel, selon l'INSEE, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 23,5 % à celui des hommes dans le secteur privé, essentiellement en raison du temps partiel et d'une durée d'emploi plus courte. À temps de travail identique, le salaire moyen des femmes reste inférieur de 14,9 % à celui des hommes.

Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, assorti de l'allongement de la durée de carrière à 43 ans résultant des dernières réformes, a un impact meurtrier sur le niveau de pension des retraites, en particulier pour les femmes qui ont des carrières hachées.

Le rapport de la Cour des comptes, qui encadre la « concertation » et qui débutera va démarrer le 27 février, propose même d'aller plus loin. Il recommande de reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans au minimum, d'allonger la durée de carrière à 44 ans au minimum, et de diminuer le niveau des pensions de retraite. Ces trois mesures entraîneraient une nouvelle aggravation considérable des droits des femmes à la retraite.

Mais les attaques contre les retraites des femmes ne s'arrêtent pas là, car les droits familiaux du système de retraite sont aussi dans le viseur.

Depuis plus d'un an, E. Macron a demandé au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) de faire des propositions pour réformer les droits familiaux. Nous savons déjà que ces propositions vont être utilisées dans le cadre de la « concertation ».

Sans surprise, les dispositifs remis en cause notamment sont les 8 trimestres par enfant (Majoration de Durée d'Assurance) et la pension de réversion. Or ces deux mesures jouent un rôle essentiel dans la correction des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite.

Les droits familiaux font partie des dispositifs de solidarité, au même titre que les périodes assimilées, qui, dans un système de retraite à prestations définies comme celui de la Sécurité sociale, permettent de compenser les aléas de carrière et de diminuer les conséquences d'une carrière hachée.

Comme le démontre de façon très claire la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) à travers une étude d'octobre 2023 et une note du 30 janvier 2024, les droits familiaux ont un impact important sur la retraite. Il s'agit en particulier de la MDA qui améliore à la fois la carrière et le niveau de pension. Selon la DREES « parmi les femmes bénéficiant de Majorations de la Durée d'Assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres ». De la même manière, la pension de réversion permet, elle aussi, de réduire considérablement l'écart entre les pensions des femmes et des hommes de 42 % à 29%.

Or, sans surprise, le COR comme en 2019 propose de supprimer les 8 trimestres par enfant ainsi que de revoir complètement la pension de réversion, avec pour effet de diminuer le nombre de ses bénéficiaires et ainsi en diminuer son « coût ».

Le COR avance même cyniquement que, sous l'angle de l'équité plutôt que l'égalité, en intégrant l'espérance de vie, les femmes seraient gagnantes

En d'autres termes, comme les femmes vivent plus longtemps et passent donc plus de temps à la retraite, cela rééquilibrerait les inégalités de pensions. C'est une vision assurantielle du système de retraite qui s'oppose aux fondements de notre système de retraite de la Sécurité sociale, qui repose sur la prestation définie, la répartition et la solidarité. Ce discours sert évidemment F. Bayrou et le patronat qui veulent en finir avec le système de retraite de la Sécurité sociale hérité de 1945 pour nous précipiter dans un système de capitalisation à deux niveaux : à cotisations définies pour le système de base complété par des fonds de pension.

Derrière toute une communication trompeuse du gouvernement sur les droits des femmes qu'il faudrait améliorer dans le système de retraite grâce à cette concertation, voilà concrètement ce qui nous attend ! Une nouvelle réforme de régression sociale qui touchera en premier lieu les femmes.

Pour la FNPOS CGT, il faut agir et se mobiliser massivement le 8 mars pour défendre aussi nos retraites !

POUR LA FNPOS CGT IL EST URGENT QUE LA CGT SORTE DU PIÈGE DE CETTE CONCERTATION QUI N'ABROGERA PAS LA RÉFORME DE 2023 ET METTE TOUTES SES FORCES DANS LA MOBILISATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CAR SEUL LE RAPPORT DE FORCE PEUT LES FAIRE RECULER ET IMPOSER NOS REVENDICATIONS :

- **L'abrogation des Réformes Borne et Touraine**
- **Le rejet d'un système de capitalisation à deux niveaux (système à cotisations définies + fonds de pension)**
- **Une retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière**
- **Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :**
 - **Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.**
 - **Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le handicap et les carrières débutées à 16 ans.**
 - **Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.**